

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 29 novembre 2010.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/10/09/04/JPF.-

ORDRE DU JOUR :

2. Communication de la décision de l'autorité de tutelle – Notification.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins et FACCO Giorgio,
Président du CPAS ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme
BILLIET Virginie, M. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes GONZALEZ-
MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN
Philippe, MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF
Jean-Marie, ROMAIN Eddy, Conseillers communaux et M. BURION Michel,
Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu l'article 4, al. 2, du nouveau Règlement général de la comptabilité
communale ;

PREND CONNAISSANCE de l'arrêté par lequel le Collège provincial du Conseil
provincial du Hainaut :

- a approuvé le compte 2009 de la commune de Morlanwelz.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,